

Grande-Bretagne nous protège de son armée et de sa marine.

M. MITCHELL—Abattez le pavillon !

M. JONES—Je ne m'étonne pas que l'honorable monsieur soit mal à l'aise en m'entendant parler de cela, puisqu'il demande à la Chambre d'imposer un droit contre le pays même qui nous protège et dont nous faisons partie.

M. MITCHELL—L'honorable monsieur dit que je demande l'imposition d'un droit contre les produits de la Grande-Bretagne. J'ai déclaré que je voterais contre la motion de mon honorable ami, et j'y suis opposé.

M. JONES—L'honorable monsieur a dit qu'il voterait pour la motion.

M. MITCHELL—Au contraire, j'ai déclaré positivement que je voterais contre.

M. JONES—Contre ?

M. MITCHELL—Oui ; contre.

M. JONES—J'ai compris qu'il avait dit qu'il voterait pour, comme partie d'une politique générale.

M. MITCHELL—Pas du tout ; j'ai distinctement dit que je voterais contre.

M. JONES—Alors, mes observations s'appliquent à l'honorable député de Cumberland. Il doit savoir que, quel que soit le droit qui sera imposé sur la houille, une partie devra en être payée par l'Angleterre. Les navires l'apportent comme lest ; ils se la procurent à bon marché et la vendent à Montréal pour à peu près ce qu'elle leur coûte. Lors même que le droit serait d'une piastre, l'on n'empêcherait pas cette houille d'être apportée ici ; il faut que les navires aient une certaine quantité de lest, et par conséquent ils l'apporteront sans égard aux droits dont elle sera frappée.

L'honorable député de Cumberland a lu un extrait du *Trade Journal* publié en Angleterre, auquel il attache beaucoup d'importance ; mais voici un article dans le même journal qui a trait directement à la question qui nous occupe. Cet article a été publié le mois dernier, et il est intitulé : "La protection protège-t-elle ?"

(M. Jones cite l'article et continue :—)

Si les armateurs envoient leurs navires à Montréal pour en rapporter les produits à l'Ouest, et s'il n'ont rien à apporter comme lest qui puisse se vendre et leur aider à payer les frais du voyage, alors les expéditeurs ou propriétaires de produits devront payer tous les frais du voyage, aller et retour ; et par conséquent la chose se réduit à ceci : que les producteurs de ce pays, les cultivateurs et tous ceux qui ont quelque chose à envoyer par ces vapeurs et voiliers, auraient à payer d'autant plus, sous forme de fret, sous le système que l'honorable député (M. Tupper) voudrait voir introduire ici.

Il est évident que si ces navires peuvent apporter une certaine quantité de charbon ou tout autre chargement, cela paiera une certaine partie des frais du voyage, et de même que l'effet suit la cause, la concurrence naturelle amènera le prix du fret à un taux très bas pour les produits du pays qui sont exportés à l'étranger ; et rien ne peut être plus favorable à nos agriculteurs que le transport de leurs produits à bon marché ; et par conséquent, l'on voit que la même autorité que vient de citer l'honorable monsieur il y a quelques instants, pose une doctrine tout à fait contraire à celle qu'il a citée à propos de ce sujet.

Je pourrais aller un peu plus loin et citer du même journal un article sur les exportations américaines, qui est loin de corroborer les opinions que l'honorable monsieur a lues à la Chambre il y a quelque temps. Il nous a lu un extrait dans le but de faire voir que les Etats-Unis avaient considérablement augmenté leurs exportations, et l'article dont je parle, publié le mois dernier, déclare que les exportations des Etats-Unis ont diminué de 14 millions l'année dernière.

On a pris l'habitude, dans la discussion de cette question, de signaler les Etats-Unis et leur prospérité extraordinaire. Si cette prospérité était réelle, pourquoi les gens chercheraient-ils à revenir des Etats-Unis au Canada ? Ces gens ont quitté le pays en très grand nombre pendant que l'honorable monsieur était au pouvoir ; et l'on dit maintenant qu'ils sont dans la misère et cherchent à revenir dans ce misérable pays. J'aimerais bien savoir, si